



## Conseil Communal de Buchillon

Préavis N°7/2023 relatif à au budget pour l'année 2024

Rapport de la commission des finances

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a été reçue par Jean-Pierre Mitard, Municipal des finances, le lundi 20 novembre dernier.

Vos serviteurs ont pu poser toutes les questions nécessaires relatives au préavis ; questions auxquelles nous avons reçu des réponses précises. Nous remercions vivement Monsieur Jean-Pierre Mitard.

Tout d'abord, comme l'année précédente, nous relevons avec grande satisfaction les explications présentées dans le préavis qui expliquent en grande partie la démarche budgétaire. Le budget 2024, est conçu comme chaque année, avec prudence. En général, le budget est plutôt stable, avec peu de changements. Nous avons pu passer en détail toutes les variations notables qui sont d'ailleurs bien expliquées dans le préavis. Une perte de CHF 290'000.- peut être compensée par un prélèvement au fonds de réserve. Nous notons qu'en 2021 et 2022, les prélèvements budgétés au fond de réserve ont pu être évitées. Il est difficile pour la commune d'estimer le prélèvement final au fond de réserve pour l'année 2023.

La commission tient à signaler que l'immense majorité des dépenses de la commune sont liés à la péréquation et à la facture sociale. Pour le reste, les charges sont plutôt stables.

Pour le surplus, nous avons discuté de nombreux points du budget.

La commission note que le poste Administration est en augmentation de 120 mille francs par rapport aux comptes 2022, et non pas 80 mille comme décrit dans le budget. L'augmentation de la masse salariale est la principale raison.

La commission note que le soutien à la mobilité douce est également un poste assez important, avec 30 mille francs budgétés.

Le départ de l'ARCAM présente une économie de 7 mille francs environ.

Le préavis contient un descriptif de l'état de la trésorerie de la commune. Il faut souligner que plusieurs investissements, comme par exemple le nouvel hangar, ont été financés par la trésorerie et non par l'emprunt. La rénovation prévue des bâtiments communaux devra être financée par l'emprunt.

La commission recommande donc une certaine prudence dans le financement par la trésorerie de nouveaux investissements futurs.

**Conclusions :** La Municipalité présente un budget prudent pour l'année 2024 en prenant en considération tous les facteurs importants influençant les coûts des différentes postes budgétaires. Le déficit peut être égalisé par le fonds de réserve.

En conséquence, la commission propose au Conseil d'approuver le budget 2024 tel qu'il vous a été présenté par le préavis 7/2023.

Buchillon, le 30 novembre 2023

Pour la commission

Shai Sorek

Laetitia Soubies

Erik Fruytier

Gabriel Mercier